

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

Séance du 20 juillet 2020

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	10 juillet 2020
Nombre de membres présents :	10	Date de l'affichage :	10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie et M. LOINSARD Loïc

Absent excusé : M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LOINSARD Loïc

Informations Commissions communales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de « l'inscription » de membres supplémentaires dans les commissions communales :

- Action scolaire et vie associative : Franck BATARD
- Communication : Miguel CHALUMEAU

Comptes rendus de la Commission Finances

➤ Etat de l'endettement

Les échéances les plus importantes correspondent aux travaux de la rue de Bretagne (2011/2012) et les travaux de la salle des fêtes (2017 et 2020 avec le remboursement d'un capital d'emprunt de 240 000 € au 10/07/2020).

La ligne de trésorerie souscrite en 2019 a été renouvelée en 2020 à hauteur de 150 000 €.

Pour pouvoir effectuer le mandatement des dépenses de fonctionnement courantes et les dépenses d'investissement, en attendant le versement des subventions de la salle des fêtes et du remboursement des assurances, il y a lieu de souscrire un prêt relais.

➤ Souscription d'un prêt relais de 120 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 120 000 €, en attente du versement des subventions destinées à la réhabilitation de la salle des fêtes, et ce aux conditions suivantes :

Montant :	120 000 €
Taux révisable :	Euribor 12 Mois MOYENNÉ (-0.149 % à ce jour) + marge 0.90 %
Durée :	3 ans dont 2 de différé d'amortissement
Périodicité :	paiement annuel des intérêts
Frais de dossier :	240 €

PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFÈRE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Clément BEUCHER, Maire de SAINT-POIX, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

➤ **Document de valorisation financière et fiscale 2019 de la commune**

M. Christel GÉGU présente de façon succincte ce document :

- les ressources fiscales de la commune sont faibles par rapport au Département
- les dotations et participations sont en revanche plus élevées et stables depuis quelques années
- les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante, charges financières) sont plus élevées que dans les communes situées dans la même strate démographique, les charges de personnel représentent 37% des dépenses de fonctionnement (personnel de cantine)

➤ **Impayés de cantine**

Des courriers de relance ont été adressés aux familles par la Trésorerie de Craon. Il convient de rester vigilant et de surveiller régulièrement les règlements. Un point sera fait avec la trésorerie à la fin du mois de juillet.

➤ **Assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation**

Sont concernés :

- les logements ou locaux à usage d'habitation seulement (appartement, maison)
- les logements habitables (clos, couverts et pourvus des éléments de confort (eau, électricité...))
- les logements non meublés (les résidences secondaires ne sont pas visées par le dispositif)

Un logement est considéré comme vacant lorsqu'il est libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts,

DÉCIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Réhabilitation de la salle des fêtes : application et maintien des pénalités de retard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes, d'appliquer aux entreprises PAUMARD et EMERAUDE DEPOLLUTION le paiement des pénalités de retard pour un montant total de 6 300 € HT.

DÉCIDE de procéder à l'encaissement de cette somme.

CHARGE la Trésorerie de Craon de procéder à la retenue de ces pénalités.

DIT qu'un titre de recettes global sera émis à l'encontre de la société titulaire du marché.

Cantine municipale 2020-2021

➤ **Difficultés de la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien et bilan 2019**

Lors de la réunion du 7 juillet 2020, le Maire de Cossé-le-Vivien a précisé que la crise sanitaire et le confinement avaient très fortement impacté le fonctionnement de la cuisine centrale. Certaines charges, en particulier le personnel, ont été intégralement supportées par la commune pendant la période d'inactivité du service sans les recettes à mettre en face.

De mars à juillet 2019 : 48 774 repas ont été servis (186 638 €) contre 15 582 (63 514 €) de mars à juillet 2020 (confinement et déconfinement progressif). La cuisine centrale enregistre un déficit de 120 000 €. La part des produits bio et locaux augmente régulièrement pour représenter plus de 51% des approvisionnements contre 44 % en 2017.

➤ **Tarifs et livraison des repas**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'augmenter l'ensemble des tarifs du restaurant municipal.

FIXE le montant du repas au prix unique de 4.06 €.

DIT que ce tarif s'applique aux élèves qui fréquentent les écoles privées de Laubrières et Saint-Poix, aux enseignant(e)s desdits établissements, au personnel communal, aux apprentis et aux stagiaires.

PRÉCISE néanmoins que les adultes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un repas plus complet au prix de 7.14 €.

PREND NOTE du coût journalier du transport des repas fixé à 12.88 € et du prix du repas facturé 3.62 € à la Commune.

➤ **Recrutement d'une aide-cantine**

Le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat de l'aide-cantine du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus à raison de 1h45 par jour de cantine

➤ **Mise à jour du règlement en lien avec l'école**

Le règlement à la cantine ne devrait pas évoluer par rapport à l'année scolaire précédente.

Contrat d'association 2020-2021 : versement anticipé d'un acompte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de verser à l'O.G.E.C. au mois de juillet 2020 un acompte de 5 000 € pour régler les dépenses estivales urgentes.

DIT que le montant du forfait communal 2020-2021 sera fixé au mois de septembre lorsque la municipalité aura connaissance des effectifs de rentrée.

Garderie périscolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de M. le Maire,

DÉCIDE de verser à l'O.G.E.C., au titre de l'année scolaire 2020-2021, la somme de 1 200 € (120 € par mois sur 10 mois) pour assurer la gestion du service d'accueil périscolaire (matin et soir).

DIT que les comptes seront ajustés en fin d'année scolaire sur présentation des justificatifs. Le déficit du service garderie sera réparti entre les deux communes en fonction des effectifs et de la domiciliation des élèves le jour de la rentrée.

Transport du midi 2020-2021

M. le Maire rappelle que ce service, assuré depuis plusieurs années par les établissements LE PAPE/RGO Mobilités (Le Pertre), consiste en la mise à disposition d'un car scolaire pour effectuer les navettes entre les deux écoles de Laubrières et Saint-Poix.

M. le Maire rappelle également que depuis la mise en place de ce service, une participation financière est demandée aux familles pour tous les enfants qui prennent le car du midi qu'ils déjeunent ou non à la cantine : 15 € pour 1 enfant, 20 € pour 2 enfants et 25 € pour 3 enfants et plus. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis la création de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE D'AUGMENTER, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs appliqués aux familles dont les enfants utilisent le service de transport du midi :

- 20 € pour 1 enfant
- 25 € pour 2 enfants
- 30 € pour 3 enfants et plus

GAL Sud Mayenne : désignation d'un référent au Conseil en Energie Partagé

M. le Maire explique que le Groupement d'Action Locale (GAL) du Sud Mayenne est composé d'une partie des membres des trois Communautés de Communes de Craon, Château-Gontier et Meslay-Grez. Depuis 2011, Le GAL Sud Mayenne a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) auprès des collectivités afin de les accompagner dans la maîtrise de leur consommation et dépense énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE M. Christel GÉGU, élu référent au Conseil en Energie Partagé.

Indemnités de gardiennage 2020 de l'Eglise communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les circulaires du Ministère de l'Intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,

Vu la note du Ministre de l'Intérieur en date du 7 avril 2020,

Sur proposition de M. le Maire,

DÉCIDE le maintien des indemnités de gardiennage pour 2020 comme suit 250 € et 50 €.

DIT que ces montants seront imputés en dépense de fonctionnement à l'article 6282.

Point sur les dossiers en cours

➤ Locations de la salle des fêtes

M. Christel GÉGU explique que suite à la crise sanitaire de nombreuses locations ont été annulées et/ou reportées l'année prochaine. Au 20 juillet 2020, les conditions de locations sont strictes, les gestes barrières

doivent être respectés dans la salle des fêtes :

- port du masque à partir de 11 ans
- répartition des invités par table de 10
- mise à disposition de gel hydroalcoolique
- soirée dansante interdite

➤ **Argent de poche 2020**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, explique qu'en raison de l'épidémie de coronavirus seuls 4 jeunes ont été retenus pour participer au dispositif sur la période du 6 au 10 juillet. Au programme, des travaux de ponçage et de peinture dans le local buvette des vestiaires du stade.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ **Fonds Résilience**

Le but du fonds résilience est d'aider les Très Petites Entreprises du territoire de la CCPC de moins de 10 salariés (en équivalent temps plein) qui ont été impactées par la crise sanitaire. Ce dispositif consiste à obtenir une subvention de 1500 euros pour les entreprises éligibles.

➤ **Action « nettoie ta campagne »**

Le service Animation Jeunesse organise le 29 juillet prochain à Saint-Poix une action citoyenne mobilisant les familles, les habitants et les élus.

➤ **Comptes rendus des conseils communautaires du 15 juin, 9 et 16 juillet**

M. le Maire rappelle à chaque élu qu'il est destinataire des comptes rendus de la CCPC.

A l'ordre du jour notamment :

- Economie : aide à l'immobilier d'entreprise, fonds territorial Résilience
- Finances : approbation des comptes de gestion, vote des comptes administratifs, décisions modificatives
- Affaires générales : installation du conseil communautaire, indemnités de fonction, membres du CIAS, création des commissions

Questions diverses :

Visite des bâtiments et sites communaux

Le 20 juin dernier, les élus étaient conviés à une visite des bâtiments publics (mairie, salle...), des logements, et autres sites (stade...). M. LEMARIÉ, vice-président de la commission, signale que des travaux importants seront à réaliser dans la salle d'eau du logement communal situé 13, rue du Cormier, suite à des infiltrations dans le mur.

Remise des dictionnaires

La cérémonie a eu lieu à Laubrières le 3 juillet 2020, 10 élèves ont été récompensés.

Nettoyage de l'église

Bénévoles et élus ont répondu présents le 4 juillet dernier pour procéder au nettoyage intérieur de l'église : chiffon sur les bancs, aspirateur, serpillère. Le même jour il a été constaté qu'une tabatière de la toiture était cassée. Un couvreur sera sollicité prochainement.

Fissure dans le pignon de la mairie

La fissure serait due à un problème de charpente, à une faiblesse au niveau de la maçonnerie. Le devis de MENGUY CHARPENTE (Cossé-le-Vivien) prévoit la mise en place d'un fer plat pour relier les 2 sablières de chaque côté de la cheminée, le renfort du pied de chevron avec du sapin et la mise en place de 2 panneaux OSB pour boucher le trou dans les tomettes. La proposition commerciale est validée pour 777.60 € TTC. Un couvreur devra repasser.

Association foot : rencontre des nouveaux élus

La rencontre a eu lieu le 7 juillet dernier à Cuillé, les deux co-présidents ont souhaité rencontrer les deux nouvelles équipes municipales afin de préparer au mieux la saison 2020-2021. Le bilan de la saison 2019-2020 fait apparaître un déficit de 1 700 € étant précisé qu'aucune animation n'a été organisée depuis le confinement. Le club. Les matches reprendront au mois d'août sur le terrain de St-Poix puis à Cuillé pour la seconde partie de saison.

L'association recherche actuellement un jeune en service civique pour 25h/semaine.

Rencontre du gérant de l'épicerie

Le Maire et les adjoints ont rencontré M. Fabien PINEAU le 8 juillet dernier afin de discuter de l'évolution du

commerce. Le chiffre d'affaires de l'épicerie a progressé depuis le confinement. A la rentrée 2020, M. PINEAU envisage de recruter un cuisinier sur un temps de travail de 20 à 25h hebdomadaire pour développer la partie restauration du commerce.

Rencontre de M. DUFROS de la Direction Départementale des Territoires (DDT)

La DDT peut accompagner la collectivité dans la création et le suivi de nombreux projets en lien avec l'aménagement et le développement durables : conseil gratuit sur l'aménagement routier, la réalisation d'un plan de circulation apaisé, l'environnement, la mobilité, l'aire de covoiturage... M. DUFROS peut se rendre disponible lors d'une séance du Conseil.

Déploiement de la fibre optique

Une rencontre est prévue le 22 juillet 2020 à Craon afin de présenter aux nouveaux maires élus l'avancement du déploiement de la fibre optique et faire le point sur les contributions attendues par les collectivités.

Remplacement estival au secrétariat

Mme Soumia KHOUDJA effectuera le remplacement à la mairie du 10 août au 4 septembre 2020 inclus, à raison de 2 matinées par semaine (lundi et jeudi).

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire précise que la commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal : Jérôme LEMERCIER
- d'un délégué de l'administration : Estelle LOINSARD
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire : Robert VENGEANT

Les membres de la commission sont nommés pour trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La désignation des membres actuels étant effective depuis le 24 avril 2019, M. le Maire propose de renouveler leur candidature.

Récolement des archives communales

M. le Maire précise que chaque commune est propriétaire et responsable de ses archives (registres d'état-civil, registre des délibérations, des arrêtés, recensement de la population, cadastre...). Cette responsabilité incombe au maire, sous le contrôle du conseil municipal. Le procès-verbal de récolement sera complété et signé par le maire sortant et le nouveau maire.

Divers

*** Réunions du conseil**

M. le Maire porte à la connaissance des élus les prochaines réunions du Conseil :

- jeudi 17 septembre 2020
- jeudi 29 octobre 2020
- jeudi 3 décembre 2020

*** Illuminations**

La mise en place des illuminations est prévue le samedi 28 novembre 2020 et le démontage le samedi 9 janvier 2021. Les vœux pourraient avoir lieu le vendredi 8 janvier.

*** Matériel technique et mobilier du commerce**

Le broyeur et la balayeuse de voirie sont hors d'usage depuis plusieurs années et prennent inutilement de la place dans l'atelier. Le Conseil Municipal propose de vendre ce matériel sur le Bon Coin au prix de 150 € chacun. M. le Maire rappelle que le gérant du commerce multiservices a renouvelé tout son mobilier et que l'ancien mobilier est à vendre 600 € l'ensemble. Il ajoute que si la vente ne peut se faire pour l'ensemble du mobilier le lot pourrait être séparé :

Informations :

- Boite à livres

M. le Maire donne lecture du courrier du 20 juillet 2020 du Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise sollicitant du Conseil Municipal l'autorisation d'installer sous l'abribus une armoire à livres en libre-service, basée sur l'échange et pour tous les âges. Le meuble à livres est en bois, il sera posé au sol. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette mise en place.

- Commission aménagement paysager

M. Jérôme LEMERCIER, vice-président, explique que la commission se réunira au mois de septembre pour revoir différents aménagements : terrasse extérieure et casquette de la salle, parterre de la partie haute de la salle, déplacement de la colombe, parvis de la mairie...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H16.